



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 mai 2026 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants : P-Martin Duval, Fanny Frenette, Emrick Vienneau, Alain Otto, Cyntia Gagné et Sébastien Bazinet, ainsi que M. Simon Laplante, maire de la Municipalité de La Macaza.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Otto.

Le maire, M. Gilbert Therrien, est absent.

La greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis Sarrazin, ainsi que l'assistant-greffier, M. Roger Jores Jeufack Nounamo, sont aussi présents.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant et président de la présente assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 01.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire suppléant atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par P-Martin Duval

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026
- 1.7 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement A-2026-59 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

007/06-05-2026-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2025
- 5.2 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2026
- 5.3 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois février 2026
- 5.4 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2026
- 5.5 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2026
- 5.6 Versement d'une aide financière à l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Travaux de réfection de la piscine municipale

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

008/06-05-2026-A

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

009/06-05-2026-A

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

010/06-05-2026-A

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire suppléant répond aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT A-2026-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2021-47 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Sébastien Bazinet donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du *Règlement numéro A-2026-59 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Sébastien Bazinet dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2025, totalisant 393,12 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de janvier 2026, totalisant 0 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.3 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de février 2026, totalisant 934,25 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

014/06-05-2026-A

5.4 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2026

Il est proposé par Cyntia Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mars 2026, totalisant 383,78 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

015/06-05-2026-A

5.5 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'avril 2026, totalisant 788,02 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

016/06-05-2026-A

5.6 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS

La conseillère Cyntia Gagné déclare qu'il existe un conflit d'intérêts sur la présente résolution puisqu'elle occupe le poste de directrice au sein de l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins. Par conséquent, elle s'abstient de participer aux délibérations et ne vote pas sur la présente résolution.

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée et la conseillère Cyntia Gagné s'abstenant de voter :

Qu'une aide financière de sept mille dollars (7 000 \$) soit accordée à l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins pour les soutenir financièrement dans la tenue d'activités organisées pour les jeunes fréquentant les maisons des jeunes du territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite dépense soit prise à même le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

Que la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire suppléant et président de l'assemblée, M. Alain Otto, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Simon Laplante, M. Alain Otto, maire suppléant et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 07.

Alain Otto
Maire suppléant
Président de l'assemblée

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Gilbert Therrien, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Gilbert Therrien, maire